

**SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER**

Département du VAR

Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2025-03-05-24

**OBJET : MARCHÉ «RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAUX USEES –
PROGRAMME 2025 » – SELECTION DE L'ENTREPRISE**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 9h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 3 septembre se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres en exercice : 8

Membres présents :

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer
Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix Valmer
Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Catherine WYDOOGHE, Conseillère municipale, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer

Membre excusé :

Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer

A été élu secrétaire de séance : Philippe VANDEVELDE

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président informe les délégués syndicaux que le marché « Renouvellement de canalisations d'eaux usées sur les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer – programme 2025 » a été lancé en juin 2025, avec une date limite de réception fixée au 26 juin 2025.

2 plis ont été reçus dans les délais et ouverts :

- SAS SOGEA
- SAS DALL'ERTA

Critères de jugement des offres :

- 1- Prix des prestations : 40%
- 2- Valeur technique des prestations : 50%
- 3- Critère environnemental : 10%

L'analyse de l'offre est la suivante :

Candidat	SAS SOGEA	SAS DALL'ERTA
N1 (sur 40)	39,04	40
N2 (sur 50)	47,5	50
N3 (sur 10)	10	10
Note finale (sur 100)	96,54	100
Classement	2	1

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté en Commission d'Appel d'Offres le 28 août 2025 (cf. annexe 6),

Considérant qu'au regard des critères de jugement des offres pondérés définis dans le règlement de la consultation, la commission a déclaré l'offre de la SAS DALL'ERTA comme étant économiquement avantageuse,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de :

- valider le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché « Renouvellement de canalisations d'eaux usées sur les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer – programme 2025 » à la SAS DALL'ERTA (CP : 83240) - pour un montant de 503 483,95 euros HT,
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les documents se référant au marché susmentionné,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2025 – M49 de la Station d'Épuration – Réseaux.

Le Comité Syndical,

Oùï, l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,

-VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres et attribue le marché « Renouvellement de canalisations d'eaux usées sur les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer – programme 2025 » à la SAS DALL'ERTA (CP : 83240) - pour un montant de 503 483,95 euros HT,

-AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous les documents se référant au marché susmentionné,

-DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2025 – M49 de la Station d'Épuration – Réseaux.

POUR EXTRAIT CONFORME

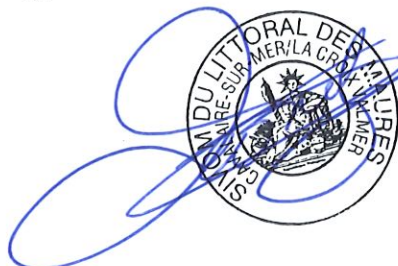
A Cavalaire-sur-Mer,

Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le **11 SEP. 2025**

**Le Président,
Philippe LEONELLI**

**Le secrétaire de séance,
Philippe VANDEVELDE**




PL